

Convention collective de la Production cinématographique et de films publicitaires

BRANCHE SON

LA PÉTITION POUR L'INSTITUTION D'UN DEUXIÈME ASSISTANT SON RECUEILLE AUJOURD'HUI PLUS DE 500 SIGNATURES :

Continuez à apporter votre soutien au projet d'Avenant déposé conjointement à la négociation par le SNTPCT et le SPIAC-CGT et joignez - si vous ne l'avez déjà fait - votre signature à la pétition [en suivant ce lien](#)

Compte-rendu de la réunion de la Commission Mixte qui s'est tenue le lundi 3 mars 2021

Suite au refus des Syndicats de producteurs lors de la réunion de la Commission mixte du 21 janvier 2021 de prendre en compte le projet d'Avenant à la Convention collective que le SNTPCT a déposé le 15 décembre 2020 afin que soit institué un poste de deuxième assistant son,

une pétition a été lancée parmi les techniciens de la branche son.

Lors de la réunion de la Commission mixte de la Production cinématographique qui s'est tenue le 3 mars 2021, notre Organisation a fait l'annonce du nombre de signatures qu'elle avait recueilli :

- elle rassemblait déjà ce jour là **plus de 450 signataires** -

Cette mobilisation nous a permis d'obtenir que les Syndicats de Producteurs UPC, API, et SPI reviennent sur ce refus, cependant en tentant de subordonner la négociation qui doit maintenant s'ouvrir à la conclusion préalable d'un « *Accord de méthode* », autrement dit, négocier d'abord sur la manière de négocier !

Fort de la mobilisation des techniciens de la branche, nous avons alors fait valoir qu'il ne pouvait être question de différer les discussions portant sur le projet que les techniciens de la branche son du SNTPCT ont établi.

Ce dont ils ont bien voulu convenir en fin de compte, la date de la prochaine réunion étant fixée dans deux mois.

Ainsi, il est aujourd'hui capital que nous restions unis, déterminés et mobilisés pour faire valoir notre demande légitime et accroître encore le nombre de signataires en rappelant à chacun l'enjeu de l'institution d'un poste de deuxième assistant prenant en compte le niveau de salaire et la qualification professionnelle qui s'attachent à ce poste dans la branche son.

Rappelons une fois encore que c'est le fait d'être organisés syndicalement dans le Syndicat professionnel qu'est le SNTPCT qui conditionne et permet d'obtenir l'amélioration de nos conditions d'engagement, de salaire et de travail.

À suivre.

La branche Son du SNTPCT
Paris, le 16 mars 2021